

# L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est assuré par des professionnels, le matin, le midi et le soir.

# Avant et après l'école

La Ville de Montauban accueille les enfants scolarisés en écoles maternelles ou élémentaires, avant et après l'école. Ce mode de garde a pour objectif de concilier respect des rythmes et des besoins des enfants, et vie professionnelle et contraintes horaires des parents.

Le temps périscolaire doit permettre à l'enfant de vivre des moments de détente différents, éducatifs et complémentaires de l'école. Trois périodes d'accueil sont en place (matin, midi et soir) avec chacune des activités dédiées.

## Les horaires

- > **Matin entre 7h30 et 8h45** : accueil libre / espace ludothèque
- > **Midi Écoles maternelles entre 12h et 14h**
- > **Midi Écoles élémentaires ou primaires** (maternelle + élémentaire) :
  - Période sans Tap : **11h45-14h**
  - Période avec Tap : **12h15-13h55**
- > **Soir entre 16h15 et 18h30** : 3 formules au choix des familles
  - Formule Récréative (16h15-17h30) : temps récréatif, les familles peuvent récupérer leur enfant quand elles le souhaitent
  - Formule Éducative (16h15-17h30) : Étude surveillée (enseignants ou intervenants municipaux) ou animation périscolaire
  - Formule Ludo éducative (16h15-18h30) : Étude surveillée et animation périscolaire

## Le tarif

La tarification des accueils périscolaires est définie en fonction du quotient familial (QF). Celle-ci est symbolique puisqu'elle n'excède pas 1€ par an.

## L'inscription

L'inscription aux accueils périscolaires et le choix de la formule pour la période du soir s'effectuent sur l'[Espace citoyens](https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/) (<https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/>).



Règlement intérieur des temps d'accueil périscolaires des écoles de Montauban  
(/fileadmin/ARBORESCENCE/02\_Au\_Quotidien/02\_Enfance/Scolaires-Restoration/reglement\_interieur\_periscolaire\_2020-2021.pdf) PDF - 822,4 Ko

À consulter